

véhicule, et 60 % de véhicules équipés d'un poste de conduite muni d'une vitre anti-agression.

La décision a été prise de rendre cet équipement systématique à mesure du renouvellement du parc.

Sachez également qu'en milieu urbain, au sein des directions Liège-Verviers et Charleroi, les cabines des chauffeurs sont systématiquement fermées. C'est également le cas d'une partie du parc en Brabant wallon.

Enfin, des opérations de contrôle sont également organisées en collaboration avec la police. Elles ont pour but notamment de vérifier les titres de transport des personnes transportées ainsi que de favoriser la sécurité à bord des bus.

En effet, la sécurité est un élément fondamental pour le transport public, tant pour les voyageurs que pour le personnel de conduite.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Je me réjouis que les modestes suggestions que l'on avait déjà avancées alors que j'occupais le fauteuil du ministre aient bien progressé. Il reste encore du travail, manifestement à l'occasion du remplacement des bus. Cela tombe bien puisqu'il y a un grand programme d'achat de nouveaux bus plus propres, et j'ajouterai, je l'espère, plus sécurisés pour les chauffeurs à un moment où nous en manquons terriblement dans les différentes régions de Wallonie.

Monsieur le Ministre, il s'agit aussi de renforcer les effectifs d'intervention, parce que le chauffeur en connexion avec la centrale d'appels peut alors alerter la police ou des brigades d'intervention, et l'aider à conforter sa situation face à un certain nombre de voyageurs animés de très mauvaises intentions.

Je veux saluer les avancées, même s'il y a encore du travail à effectuer dans les prochains mois.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
INFRASTRUCTURES, SUR « LES PARKINGS  
SÉCURISÉS POUR VÉLOS DANS L'ESPACE  
PUBLIC »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les parkings sécurisés pour vélos dans l'espace public ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

**Mme Sobry** (MR). – Monsieur le Ministre, la tendance n'est pas neuve et a même tendance à s'empirer : les vols de vélos sont extrêmement nombreux, surtout dans les grandes villes. Si les chiffres communiqués par la police fédérale atteignent 73 vols quotidiens, on sait que la réalité est bien pire et que la majorité des victimes ne déposent pas plainte. On peut donc estimer le nombre de vols par jour à près de 600 en Belgique.

Selon Luc Goffinet, chargé de politique wallonne et fédérale au GRACQ, la priorité absolue doit être mise sur le développement de parkings sécurisés avec code d'accès dans l'espace public et dans les pôles multimodaux.

Alors que le Gouvernement s'est engagé à soutenir significativement la mobilité douce et active et le développement d'une infrastructure adaptée, j'ai plusieurs questions à vous adresser.

En quoi votre action a-t-elle, à ce jour, pu influencer sur le nombre de vols de vélos en Wallonie ?

Quelles mesures concrètes prenez-vous pour développer des solutions de parking sécurisé pour les vélos dans l'espace public ?

Comment le favoriser dans les espaces publics communaux ?

Avec vos collègues en charge de la mobilité, vous portez la création d'un registre national des vélos qui permettra de signaler les vols de vélos. Quelle est votre action dans ce processus ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame la Députée, vous l'aurez peut-être vu dans le plan Wallonie cyclable 2030 approuvé par le Gouvernement wallon en juillet dernier, diverses actions sont prévues afin de lutter contre le vol de vélos.

La mesure 3.2.4 vise à « offrir un stationnement vélo répondant aux différents besoins » à travers plusieurs actions. Concernant le niveau communal, le PIWACY adopté en 2020, et désormais le PIMACI, permettent de subventionner du stationnement vélo sur domaine public.

Par ailleurs, nous rappelons régulièrement aux communes qu'il est possible d'obtenir un subventionnement à 80 % pour du stationnement vélo aux arrêts TEC et à 100 % s'il s'agit d'un arrêt d'une ligne express.

Enfin, pour ce qui concerne le domaine régional, il y a actuellement une analyse sur la suppression de places de stationnement voiture aux abords des passages

piétons afin de les sécuriser. L'espace ainsi libéré pourrait être disponible pour la mise en place de stationnement vélo.

Ces aides doivent permettre de mettre le bon stationnement vélo au bon endroit. Le type de stationnement adéquat variant en fonction de l'usage et des particularités des lieux.

**Nous avons également lancé il y a un mois un appel à manifestation d'intérêt auprès des écoles, y compris les hautes écoles et les universités, pour connaître leur intérêt et besoin en termes de stationnement vélo. À ce jour, près de 1 200 écoles ont répondu aux questionnaires. Mon administration va maintenant analyser les demandes et prioriser les dossiers. Un premier budget de 2 millions d'euros est prévu.**

La mesure 3.3.6 vise à « lutter contre le vol de vélos » avec notamment pour action le développement en Wallonie d'un marquage unique standardisé des vélos, couplé à une base de données centralisée. Ce projet est porté par les trois Régions et le Fédéral.

Les Régions sont chargées de :

- réaliser un appel d'offres pour la réalisation du *front-end*, c'est-à-dire l'interface web avec les utilisateurs ;
- un appel d'offres pour les autocollants MyBike ;
- la mise en place du ou des *helpdesks* et le support des utilisateurs ;
- la mise en place de processus, comme la distribution d'autocollants, l'adaptation des processus actuels de prévention et le suivi des vols de vélos, et cetera ;
- la création de campagnes de communication et d'inscription, en coordination avec le niveau fédéral.

Il n'est pas encore possible de démontrer l'impact de ces mesures sur le vol de vélos, car elles sont seulement en train d'être mises en place, mais il s'agit bien des réponses les plus pertinentes à notre niveau pour lutter contre ce fléau.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre. Je vous parlais des véhicules électriques tout à l'heure qui ont un succès grandissant et qui vont prendre une grande place dans la mobilité de demain. Je crois en la mobilité douce et en la mobilité partagée. On voit facilement la complémentarité quand on imagine quelqu'un qui se rend en vélo vers l'arrêt de bus ou la gare la plus proche de chez lui pour y prendre ensuite les transports en commun.

Pour permettre une telle combinaison, il apparaît que des ajustements sont nécessaires. J'irai revoir le plan wallon, mais j'imagine que, dans toutes les parties où l'on parle de stationnement vélo, les parkings sécurisés ne sont pas exclus, mais sont compris aussi dans ces stationnements vélo. C'était sur ce point particulier que

je voulais insister, parce que l'on voit qu'il y a une appréhension, une méfiance selon le format de stationnement vélo. Le but ici était d'attirer l'attention sur le fait d'avoir un stationnement qui soit sécurisé au regard du nombre de vols qui ont lieu chaque jour. Je vous remercie en tout cas d'avoir fait le point sur les mesures en place.

#### **QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'AVENIR DU PLAN INCLINÉ DE RONQUIÈRES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'avenir du plan incliné de Ronquières ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

**M. Di Mattia (PS).** – Monsieur le Ministre, pour de nombreux observateurs en région du Centre, l'avenir du plan incliné de Ronquières demeure une source d'inquiétude pour plus d'un, et ce, surtout un an après la cession d'activité touristique de l'ouvrage monumental construit sur le canal Charleroi-Bruxelles.

Suite à la non-reconduction de la convention qui liait historiquement l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » et le site-propriété du SPW, la ministre De Bue et vous-même souhaitez inscrire rapidement le plan incliné dans un schéma d'avenir et de modernisation incluant une valorisation touristique. Force est de constater que les perspectives d'avenir restent encore floues alors que vous déclariez ce dossier comme prioritaire.

Pour autant, nous savons que des réunions sont régulièrement organisées entre vos services, votre cabinet et la majorité brainoise, et qu'une note d'intention sur un nouveau projet de convention est en discussion. En date du 13 mars dernier, les autorités communales devaient rencontrer les inspecteurs et les directeurs du SPW pour avancer sur le travail de rédaction de la convention évoquée.

S'il est encore trop tôt pour nous présenter les contours de cette convention, pourquoi n'avez-vous pas encore présenté la note d'intention des parties qui nous éclairerait sur la nature du futur projet ?

Par ailleurs, un partenariat public-privé a été évoqué à de multiples reprises pour réaffecter le rez-de-chaussée du site, notamment la cafétéria. Comment le SPW envisage-t-il le cloisonnement entre ce niveau et les étages supérieurs du bâtiment ?

Enfin, Monsieur le Ministre, d'autres sources de financements sont-elles à l'étude – éventuellement en